

QUOTIENT FAMILIAL ANNUEL *	AIDE	PRIX JOURNEE	PRIX JOURNEE	PRIX 1/2 JOURNEE	PRIX 1/2 JOURNEE
		SANS REPAS	SANS REPAS	AVEC REPAS	SANS REPAS
		Plein tarif : 40,00 €	Plein tarif : 33,50 €	Plein tarif : 26,50 €	Plein tarif : 20,00 €
Reste à charge de la famille :					
QF<6589	49%	20,40 €	23,59 €	13,52 €	10,20 €
6590<QF<7534	45%	22,00 €	24,93 €	14,58 €	11,00 €
7535<QF<8479	41%	23,60 €	26,27 €	15,64 €	11,80 €
8480<QF<9422	36%	25,60 €	27,94 €	16,96 €	12,80 €
9423<QF<10376	32%	27,20 €	29,28 €	18,02 €	13,60 €
10377<QF<11311	28%	28,80 €	30,62 €	19,08 €	14,40 €
11312<QF<12256	24%	30,40 €	31,96 €	20,14 €	15,20 €
12257<QF<13200	20%	32,00 €	33,30 €	21,20 €	16,00 €
13201<QF<14145	16%	33,60 €	34,64 €	22,26 €	16,80 €
14146<QF<15089	12%	35,20 €	35,98 €	23,32 €	17,60 €
15090<QF<16033	8%	36,80 €	37,32 €	24,38 €	18,40 €
16034<QF<16977	4%	38,40 €	38,66 €	25,44 €	19,20 €
16978<QF	0%	40,00 €	40,00 €	26,50 €	20,00 €

***Quotient Familial Annuel** : est calculé d'après le dernier avis d'imposition :

Le revenu fiscal de référence de l'avis d'imposition
est divisé par le nombre de parts indiqué sur l'avis

Chaque famille est tenue de s'acquitter des frais d'**adhésion familiale annuelle**.

Le montant de ces frais est décidé chaque année par le Conseil d'Administration du CLE.

A partir du 1er janvier 2024, les frais d'adhésion sont de 35€ par famille.



La CAF subventionne le CLE
en versant la Prestation de Service Ordinaire (PSO) annuelle,
ce qui permet d'établir ce barème dégressif